

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-106**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

Du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'une demande de subvention émanant de l'Association Égalité-Santé

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 décembre 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande effectuée le 2 octobre 2023 par l'Association Égalité-Santé sollicitant l'octroi d'une subvention,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'Association Égalité-Santé, créée en janvier 2023, composée de professionnels de santé qui défendent une offre de santé équitable et viable sur le territoire des arrondissements Centre et Sud de la Haute-Marne.

Les actions entreprises par l'association afin de convaincre les décideurs de revenir sur les orientations prises en matière de santé sont restées vaines, et l'Association Égalité-Santé a décidé d'entreprendre une action en justice auprès du Tribunal Administratif afin d'annuler les décisions prises.

Afin de leur permettre de poursuivre cette action engendrant des coûts relativement élevés pour l'association, Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal s'il est favorable ou non à l'attribution d'une subvention. Dans l'affirmative, il convient d'en fixer le montant.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 052-215200403-20231219-DEL2023_106-DE



Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande un vote au scrutin secret. Personne ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 11 CONTRE et 6 POUR, décide de ne pas accorder de subvention à l'association Égalité-Santé.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT